#### **CHAPITRE 82**

## OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUTELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN METAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN METAUX COMMUNS

#### Notes.

- 1.- Indépendamment des lampes à souder, des forges portatives, des meules avec bâtis et des assortiments de manucures ou de pédicures, ainsi que des articles du n° 82.09, le présent Chapitre couvre seulement les articles pourvus d'une lame ou d'une partie travaillante :
  - a) en métal commun;
  - b) en carbures métalliques ou en cermets ;
  - c) en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, sur support en métal commun, en carbure métallique ou en cermet ;
  - d) en matières abrasives sur support en métal commun, à condition qu'il s'agisse d'outils dont les dents, arêtes ou autres parties tranchantes ou coupantes n'ont pas perdu leur fonction propre du fait de l'adjonction de poudres abrasives.
- 2.- Les parties en métaux communs des articles du présent Chapitre sont classées avec ceux-ci, à l'exception des parties spécialement dénommées et des porte-outils pour outillage à main du n° 84.66. Sont toutefois exclues dans tous les cas de ce Chapitre les parties et fournitures d'emploi général au sens de la Note 2 de la présente Section.

Sont exclus du présent Chapitre les têtes, peignes, contrepeignes, lames et couteaux des rasoirs ou tondeuses électriques (n° 85.10).

3.- Les assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 82.11 et d'un nombre au moins égal d'articles du n° 82.15 relèvent de cette dernière position.

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
	82.01				Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main.			
		8201.10	00		- Bêches et pelles			
6 6				10 20	bêches (y compris les louchets)	30 30	kg kg	-
6		8201.30	00	00	- Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs	30	kg	_
6		8201.40	00	00	- Haches, serpes et outils similaires à taillants	30	kg	_
7		8201.50	00	00	– Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	2,5	kg	_
6		8201.60	00	00	- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	2,5	kg	_
		8201.90	00		- Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main			
6 6				10 90	fourches	30 30	kg kg	- -
	82.02				Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises- scies et les lames non dentées pour le sciage).			
7		8202.10	00	00	– Scies à main	2,5	kg	_
		8202.20			– Lames de scies à ruban			
7 7			10 90		pour le travail des métaux  pour le travail d'autres matières	17,5 30	kg kg	-
					- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) :		3	
7		8202.31	00	00	Avec partie travaillante en acier	2,5	kg	_
7		8202.39	00	00	Autres, y compris les parties	2,5	kg	_
7		8202.40	00	00	- Chaînes de scies, dites coupantes	2,5	kg	-
		8202.91	00		<ul><li>Autres lames de scies :</li><li>- Lames de scies droites, pour le travail des métaux</li></ul>			
7				10	avec partie travaillante en acier	30	kg	_
7				91	<ul> <li> avec partie travaillante en autres matières :</li> <li> en carbure de Tungstène d'une épaisseur comprise entre 0,16 et 0,6 mm</li> </ul>			
7				99	d'une largeur de 0,32 à 2 mm et d'une longueur n'excédant pas 15 cm	2,5 30	kg kg	_
7		8202.99	00			2,5	kg	_
	82.03				Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main.		-	
7		8203.10	00	00	- Limes, râpes et outils similaires	2,5	kg	_
7		8203.20	00	00	- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	2,5	kg	-

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
7		8203.30	00	00	- Cisailles à métaux et outils similaires	2,5	kg	_
7		8203.40	00	00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	2,5	kg	-
	82.04				Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches.			
7		8204.11	00	00	– Clés de serrage à main : – – A ouverture fixe	2,5	kg	_
7		8204.12	00	00	A ouverture variable	2,5	kg	_
7		8204.20	00	00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	2,5	kg	_
	82.05				Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale.			
7		8205.10	00	00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	2,5	kg	-
7		8205.20	00	00	- Marteaux et masses	30	kg	-
7		8205.30	00	00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	2,5	kg	_
7		8205.40	00	00	- Tournevis	2,5	kg	_
8		8205.51	00	00	- Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) : D'économie domestique	2,5	kg	-
7		8205.59	10	00	<ul><li> Autres</li><li> truelles de maçons</li></ul>	30	kg	_
7			30		<ul> <li> autres :</li> <li> cercleuses, cloueuses d'étiquettes, agrafeuses, appareils à sceller et simi-</li> </ul>		9	
7			80	00	laires (à l'exception des pinces)	2,5 2,5	kg kg	_
7		8205.60	00	00	- Lampes à souder et similaires	2,5	kg	_
7		8205.70	00	00	- Etaux, serre-joints et similaires	2,5	kg	_
7		8205.90	00	00	- Autres, y compris les assortiments d'articles d'au moins deux	0.5	le m	
7	82.06	8206.00	00	00	des sous-positions de la présente position  Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	2,5 2,5	kg kg	_
	82.07				Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage.	۷,۰	įγ	_

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- lémentaires
7		8207.13	00	00	- Outils de forage ou de sondage : Avec partie travaillante en cermets	2,5	kg	_
7		8207.19	00	00	Autres, y compris les parties	2,5	kg	-
		8207.20	00		- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux			
7 7				10 90	– – en carbures métalliques	2,5 2,5	kg kg	- -
		8207.30	00		– Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner			
7 7				10 90	poinçons et matrices pour l'usinage des métaux	2,5 2,5	kg kg	- -
7		8207.40	00	00	– Outils à tarauder ou à fileter	2,5	kg	-
		8207.50	00		- Outils à percer			
7 7				10 90	forêt pour l'usinage des métaux	2,5 2,5	kg kg	- -
7		8207.60	00	00	- Outils à aléser ou à brocher	2,5	kg	_
7		8207.70	00	00	- Outils à fraiser	2,5	kg	-
7		8207.80	00	00	– Outils à tourner	2,5	kg	-
		8207.90	00		- Autres outils interchangeables			
7 7				10 90	tarières à main destinées à usage exclusivement agricole	2,5 2,5	kg kg	- -
	82.08				Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques.			
5		8208.10	00	00	- Pour le travail des métaux	2,5	kg	-
5		8208.20	00	00	– Pour le travail du bois.	2,5	kg	-
5		8208.30	00	00	Pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	2,5	kg	_
5		8208.40	00	00	- Pour machines agricoles, horticoles ou forestières	2,5	kg	_
5		8208.90	00	00	- Autres	2,5	kg	-
5	82.09	8209.00	00	00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets	2,5	kg	-
	82.10	8210.00	00		Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.			
8				10	ouvre-boîtes avec système de fixation, hache-viande, presse-purée, coupe-frites, coupe-légumes, coupe-fruits, moulins à légumes et appareils similaires	2,5	kg	_
8				90	autres	2,5	kg	-
	82.11				Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames.			
8		8211.10	00	00	- Assortiments	30	u	-

	Cod	ificatio	n		Désignation des Produits	Droit d'Importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Comp- Iémentaires
8		8211.91	00	00	- Autres : Couteaux de table à lame fixe	30		
0		8211.92	00		Autres couteaux à lame fixe	30	u	_
		0211.92	00					
8				10	<ul> <li>– – couteaux à manche composé en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre30</li> </ul>	30 30	u u	-
8				20	couteaux dorés ou argentés30	30	u	_
					<ul><li>– autres couteaux:</li><li>– – couteaux, conçus pour recevoir un manche, à lame</li></ul>			
					<ul> <li>tranchante ou dentelée avec un prolongement dans la masse</li> <li>du métal constituant la soie;</li> </ul>			
8				81	à lame d'une longueur n'exédant pas 12,7 cm	17,5	kg	_
8				89 90	à lame d'une longueur de 12,7 cm ou plus	17,5 30	kg kg	_
		0044.00	0.0				Ö	
8		8211.93		00	<ul> <li>– Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes</li> </ul>	30	u	_
8		8211.94	00	00	Lames	30	u	_
8		8211.95	00	00	Manches en métaux communs	30	u	-
	82.12				Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes).			
8		8212.10	00	00	- Rasoirs	2,5	kg	_
8		8212.20	00	00	– Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	2,5	kg	_
8		8212.90	00	00	- Autres parties	2,5	kg	-
8	82.13	8213.00	00	00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames.	2,5	kg	_
	82.14				Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs			
					de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles).			
		8214.10			Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames			
5		V=17.10	10	00	manches en métaux communs	30	kg	_
7			91	00	autres : dorés ou argentés			
7			92	00	composés, en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	30	kg kg	_
8			99	00	autres	30	kg	-
		8214.20			<ul> <li>Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)</li> </ul>			
7			10	00	– – dorés ou argentés	30	kg	-
7 7			20 90	00	<ul><li> composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre</li><li> autres</li></ul>	30 2,5	kg kg	-
		8214.90			- Autres			
5			_	00	manches en métaux communs	30	kg	_
7			90	00	autres	30	kg	-
	82.15				Cuillères, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires.			

Codification					Désignation des Produits			Unités Comp- lémentaires
8	8215.	.10	00	00	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	30	kg	_
8	8215.	.20	00	00	- Autres assortiments	30	kg	-
	8215.	.91	00		<ul><li>Autres :</li><li>- Argentés, dorés ou platinés</li></ul>			
5 8				10 90	manches en métaux communs	30 30	kg kg	- -
	8215.	.99	00		Autres			
5 5				11 19	manches en métaux communs : composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre autres	30 30	kg kg	- -
8				20 90	autres : en acier inoxydable	30 30	kg kg	- -